



APPEL D'OFFRES DE SOUS-TRAITANCE N° 008/CHK/2026

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT MINIER ET D'EXTRACTION DE MINERAIS

1. OBJET

Le présent appel d'offres s'inscrit dans le cadre du projet minier de DIANDA couvert par les PE 529 et 2350, initié par CHEMAF SA. Les sous-traitants qualifiés et expérimentés sont invités à soumettre des offres pour le contrat de développement minier et d'extraction de minerais à Dianda.

2. DÉTAILS DU PROJET

- **Projet :** Développement minier et extraction de minerais
- **Lieu d'exécution :** Dianda, Province de Lualaba en République Démocratique du Congo
- **Durée du contrat :** 1 an
- **Volume de développement minier :** 200 000 m³ par mois, 2,4 millions m³ par an
- **Volume d'extraction de minerais :** 60 000 m³ par mois, 720 000 m³ par an
- **Distance maximale de transport :** 1 km

3. ETENDUE DES TRAVAUX

Le contractant retenu doit être responsable des éléments suivants :

- Réaliser les activités de développement minier et d'extraction de minerais afin d'atteindre les objectifs mensuels de production fixés ;
- Mettre en service un équipement minier adapté et en bon état de fonctionnement ;
- Fournir des opérateurs, superviseurs et main-d'œuvre qualifiée et expérimentée ;
- Déployer tous les équipements de soutien nécessaires pour assurer le bon déroulement et la continuité des opérations minières ;

BATIR L'AFRIQUE – CONSTRUIRE L'AFRIQUE



- Fournir le carburant diesel pour tous les équipements et machines appartenant au contractant ;
- Mise en œuvre de l'arrosage pour la suppression des poussières dans toutes les zones d'exploitation ;
- Respecter toutes les exigences de santé, sécurité, environnement et opérations de CHEMAF SA.

4. EXIGENCES RELATIVES AUX CONTRACTANTS

Les contractants intéressés doivent démontrer :

- Une expérience avérée dans l'exploitation minières à ciel ouvert à grande échelle ;
- Tout l'équipement doit avoir été fabriqué après 2020 ;
- La disponibilité de la flotte minière requise et de l'équipement de soutien ;
- La capacité à mobiliser le personnel et l'équipement dans les délais impartis ;
- Un personnel technique et de supervision qualifié ;
- Des systèmes solides de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement (HSE) ;
- La capacité financière et technique pour exécuter avec succès le contrat ;
- Éclairage de la zone requis.

5. PORTÉE DE CHEMAF SA

- Fournir un terrain pour le camp et l'atelier ;
- Fournir un plan minier ;
- Fournir des terrains appropriés pour l'élimination des déchets et le stockage des matériaux.

6. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Conformément à la législation congolaise en vigueur, seuls les sous-traitants répondant aux critères suivants sont autorisés à postuler :

BATIR L'AFRIQUE – CONSTRUIRE L'AFRIQUE



- Être une entreprise à capitaux majoritairement congolais (conformément à la Loi 17/001) ;
- Être enregistré et agréé par l'ARSP;
- Fournir la preuve d'existence juridique et être en règle avec l'administration fiscale et sociale (RCCM, ID Nat, Numéro Impôt, Quitus Fiscal, Certificat d'Affiliation CNSS, Statuts, Certificat d'Immatriculation INPP, Arrêté Ministériel, Convention Médicale, etc.).

7. DEPOT DES DOSSIERS

Les contractants qualifiés sont invités à soumettre leurs propositions techniques et commerciales conformément aux exigences de l'appel d'offres. Un dossier d'appel d'offres détaillé, comprenant les spécifications techniques et les instructions de soumission, sera fourni aux candidats présélectionnés.

CHEMAF SA se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, sans avoir à en justifier les raisons.

Les offres doivent être soumises avant le 20 juillet 2026 à 18h30 aux adresses physiques et/ou électroniques suivantes :

- Mine de Mutoshi, Avenue Du 30 Juin, Quartier Mutoshi, Commune de Manika, Ville de Kolwezi, Province du Lualaba en République Démocratique du Congo
- **E-mail :**

procurement@chemaf.com

contracts.mutoshi@chemaf.com

Pour CHEMAF SA,
Département des Contrats